

**Bruxelles, le 4 mai 2016**

**Les opérateurs de paris mutuels hippiques ont été consternés d'apprendre que le gouvernement belge nourrit le projet de les assujettir à la TVA, à un taux de 21%.**

**Un tel assujettissement traduirait clairement la non-prise en compte de la spécificité des paris sur les courses de chevaux qui financent structurellement, en effet, tout le secteur hippique belge qui en dépend.**

**Les opérateurs de paris hippiques espèrent l'abandon de cette taxation à l'issue du processus engagé par la Région Wallonne qui a saisi le Comité de Concertation, réunissant ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements des Communautés et Régions, et appelé à se réunir le 25 mai.**

C'est le 9 avril que le gouvernement Fédéral Belge a annoncé ce projet d'introduction d'une TVA de 21% sur le secteur des jeux et paris qui n'est pas assujetti actuellement à cette taxe. Il s'agirait donc d'une nouvelle taxation, qui viendrait s'ajouter aux taxes régionales et à l'impôt sur les sociétés.

Le projet du gouvernement de taxation supplémentaire annihilerait en grande partie les mesures instaurées depuis 2010 par la nouvelle loi sur les paris et les aménagements fiscaux qui ont permis au secteur hippique de se relever progressivement de la crise dans laquelle il se trouvait. Il se traduirait pour les opérateurs par une double taxation injustifiée et qui mettrait en cause la pérennité de tout un secteur économique.

Le Sport hippique est le seul sport dont le modèle économique repose essentiellement sur le retour qu'il reçoit sur les paris.

Si cette mesure est retenue, elle provoquera une diminution massive du volume des paris en ligne, la fermeture de points de vente de paris et la disparition des investissements de sponsoring, sans compter un développement du pari illégal qui ne donne pas de retour économique pour la filière, mais constitue une source de blanchiment d'argent et de financement de la criminalité organisée.

La contribution du secteur des jeux et paris vers la filière hippique baissera donc de manière significative or celle-ci est nécessaire pour financer les allocations de courses (prix au gagnants payés par les hippodromes) qui alimentent toute la filière hippique et assurent des centaines d'emplois.

Eurotiercé, opérateur de paris hippiques online et membre de l'EPMA, qui est depuis toujours engagé auprès de la filière hippique (qui a perçu **au total en 2015 un retour financier sur les paris de 4,6 millions d'Euros**), aura des difficultés sérieuses pour conserver son niveau d'engagement.

Les cinq hippodromes belges ont organisé plus de 1200 courses en 2015, soit une constante augmentation depuis 2010 et animent une communauté économique rurale de plus en plus importante (éleveurs, propriétaires de chevaux, entraîneurs, jockeys, fournisseurs, turfistes, touristes hippiques).

En Europe, en 2014, les jeux de pari mutuel sur les courses hippiques ont représenté plus de 12,5 milliards d'euros, dont plus de 10 milliards ont été reversés aux parieurs. De cette masse financière mise en jeu, **1,4 milliards ont été réinvestis pour soutenir le développement des secteurs équin et des courses hippiques.**

**Ce modèle vertueux de financement - relayé par le développement du online en Belgique qui serait affaibli par une TVA qui toucherait aussi le pari digital - risquait déjà de se voir remplacer par l'offre de paris sur des courses de chevaux virtuelles. Autrement dit, par de purs jeux de hasard (qui pourraient se développer à grande échelle à partir de juillet) sans aucun retour pour le secteur hippique belge.**

**Cette mesure soudaine et non concertée sera aussi préjudiciable au secteur des jeux online en développement et qui représente des emplois d'avenir dans le numérique.**

**Toutefois, l'assujettissement à une TVA à 21% aurait des répercussions négatives bien plus grandes pour le secteur hippique que pour le reste du secteur des jeux et paris. Les paris hippiques financent, soulignons-le à nouveau, toute une filière équestre pour laquelle la répercussion économique de cette taxation additionnelle serait dramatique.**

**EPMA:** <http://www.parimutuel-europe.org/>

Les membres de l'EPMA exercent leurs activités dans 10 Etats européens, au sein desquels ils sont traditionnellement impliqués dans le développement des courses hippiques et l'élevage équin. Leur objectif est de défendre collectivement l'émergence d'un cadre réglementaire efficace au service de la promotion du secteur équin et de la protection des consommateurs.

AB Trav. Galopp (ATG), Suède - Fintoto Oy, Finlande, German Tote GmbH, Allemagne - Société de la Loterie de la Suisse Romande Suisse - Foundation Norsk Rikstoto, Norvège - Pari Mutuel Urbain (P.M.U.), France – Beturf, France - Totepool, Royaume-Uni - Tote Ireland Limited, Irlande – Eurotiercé, Belgique, HAHE, Espagne, Sportech, Hollande et Royaume-Uni

**UET :** <http://www.uet-trot.eu/fr/>

L'Union Européenne du Trot a pour objet principal la promotion des courses au trot et de l'élevage hippique européen. Elle a pour mission d'établir des relations durable et étroite avec les 21 Fédérations membres : France, Italie, Suède, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Norvège, Russie, Autriche, Estonie, Hongrie, Irlande, Malte, Pays-Bas, Rep. Tchèque, Lituanie, Serbie, Slovaquie & Suisse

**EMHF :** <http://www.euromeddracing.eu/>

La Fédération des autorités hippiques de galop européennes et méditerranéennes, EMHF, a été fondée pour coordonner la promotion de courses de chevaux Pur-sang (galop), soutenir son prestige et protéger son intégrité. L'EMHF fait partie de la Fédération Internationale des Autorités de Courses de chevaux.

Membres européens - Austria, Belgium, Cyprus, Czech Republic, Channel Islands, Denmark, France, Germany, Great Britain, Holland, Hungary, Ireland, Italy, Lithuania, Poland, Portugal, Slovakia, Spain, Sweden, Norway, Switzerland.